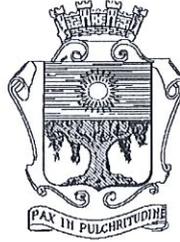


AR Prefecture

006-210600110-20220920-0000_000013-DE
Reçu le 23/09/2022
Publié le 23/09/2022



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13 : LOGEMENTS – CONVENTION HABITAT PORTANT ADHESION AU DISPOSITIF PARTENARIAL DE LA CONVENTION OPERATIONNELLE HABITAT EN MULTISITES N° 3 MODIFIEE CONCLUE ENTRE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Séance Publique Ordinaire du 20 SEPTEMBRE 2022
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, M. Bernard CHARTON.

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie PANIZZI à Mme Charlotte MARC, Mme Sylvie REVERDY à Mme Françoise SANCHINI, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Michel LOBACCARO à Mme Carolle LEBRUN, Mme REID Sophie à M. Stéphane EMSELLEM, M. Théo PANIZZI à M. Grégory PETITJEAN, Mme Jacqueline POTFER à Mme Marie-Anne SYLVESTRE.

ABSENT EXCUSE : M. Didier ALEXANDRE.

QUORUM : 14
PRESENTS : 19
VOTANTS : 26

Secrétaire : M. Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 14 septembre 2022

AR Prefecture

006-210600110-20220920-0000_000013-DE
Reçu le 23/09/2022
Publié le 23/09/2022



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

XIII – LOGEMENTS – CONVENTION HABITAT PORTANT ADHESION AU DISPOSITIF PARTENARIAL DE LA CONVENTION OPERATIONNELLE HABITAT EN MULTISITES N° 3 MODIFIEE CONCLUE ENTRE LA METROPOLE NICE COTE D’AZUR ET L’ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE-ALPES-COTE D’AZUR

Madame Marie-José LASRY, Première adjointe, s’exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention opérationnelle habitat en multisites n°3 conclue entre La Métropole Nice Côte d’Azur et l’Etablissement public foncier Provence Alpes Côte d’Azur du 29 décembre 2020,

Vu l’avenant n°1 à la convention opérationnelle habitat en multisites n°3 conclue entre La Métropole Nice Côte d’Azur et l’Etablissement public foncier Provence Alpes Côte d’Azur signé respectivement le 28 juin 2021 par l’EPF PACA et le 26 juillet 2021 par la Métropole Nice Côte d’Azur,

Vu le projet de convention habitat portant adhésion au dispositif partenarial de la convention opérationnelle habitat en multisites n°3 modifiée par avenant n°1,

La Métropole Nice Côte d’Azur et l’Etablissement public foncier Provence-Alpes-Côte-d’Azur (EPF PACA) ont renouvelé le 29 décembre 2020 leur partenariat en signant une convention opérationnelle habitat à caractère multisites n°3, dont l’objectif prévisionnel de production de logements, pour la période 2021 – 2026, est aujourd’hui de l’ordre de 1 600 dans le cadre de programmes d’habitat mixte.

Cette convention a fait l’objet d’un avenant n°1 signé respectivement le 28 juin 2021 par l’EPF PACA et le 26 juillet 2021 par la Métropole Nice Côte d’Azur.

Au titre de la convention, la Métropole Nice Côte d’Azur se coordonnera avec les communes via un protocole partenarial, dénommé « convention habitat » permettant à ces dernières de prendre une part active au dispositif.

A ce titre, la commune de Beaulieu-sur-Mer sera notamment amenée à entériner les sites particuliers d’intervention préalablement aux acquisitions et elle validera les caractéristiques et les programmes de logements à réaliser, ainsi que le choix des opérateurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L’UNANIMITE,

- APPROUVE la passation avec la Métropole Nice Côte d’Azur de la convention habitat portant adhésion au dispositif partenarial de la convention opérationnelle habitat en multisites n°3 modifiée par avenant n°1,

AR Prefecture

006-210600110-20220920-0000_000013-DE
Reçu le 23/09/2022
Publié le 23/09/2022



- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention habitat, ci-jointe,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

AR Prefecture

006-210600110-20220920-0000_000013-DE
Reçu le 23/09/2022
Publié le 23/09/2022

